

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

M. Gabriel SERVILLO - Président
 Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
 Carrefour de Suzini
 CS 47025
 97307 CAYENNE
 Tél : 05 94 30 06 00 - Fax : 05 94 31 95 22
 SIRET 20005267800014

[Correspondre avec l'Acheteur](#)

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

OBJET Convention de délégation de service public de transport non urbain de voyageurs de Guyane

Type de marché : Services

Mode : Avis de concession

Lieu principal de prestation : Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane 97307 CAYENNE

Description : Service public de transport routier de voyageurs

Code CPV principal : 60112000 - Services de transport routier public

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

Forme : Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

LOTS	LIBELLÉ	ESTIMÉ € HT	CPV
N° 1	Ligne Awala Yalomapo / Mana / Saint-Laurent du Maroni Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60100000
N° 2	Ligne Mana / Iracoubo / Cayenne Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000
N° 3	Ligne Kourou / Sinnamary / Iracoubo Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000
N° 4	Ligne Cayenne / Saint-Laurent du Maroni Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000
N° 5	Ligne Cayenne / Kourou Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000
N° 6	Ligne Kourou / Mana / Saint-Laurent du Maroni Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60100000
N° 7	Ligne Omnibus (Cayenne / Kourou / Sinnamary / Iracoubo / Saint-Laurent du Maroni) Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000
N° 8	Ligne Cayenne / Régina / Saint Georges Description : Service public de transport routier de voyageurs Durée du marché : 72 mois. Fonds Communautaires : Non	1 500 000	60112000

N° 9 Ligne Apatou / Saint-Laurent du Maroni
Description : Service public de transport routier de voyageurs
Durée du marché : 72 mois.
Fonds Communautaires : Non

1 500 000

60112000

DÉLÉGATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de participation : renvoi au R.C.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Renseignements : [Correspondre avec l'Acheteur](#)

Offres : Remise des offres le **27/10/25 à 12h00 heure locale de l'acheteur** au plus tard, soit le 27/10/25 à 16h00 heure de Paris au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt : - **Déposer un Pli dématérialisé**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Date limite de remise des candidatures et des offres initiales : 27 octobre 2025 à 12 heures locale

Pour obtenir les renseignements d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de leurs offres, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard seize jours avant la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent règlement de consultation, une demande écrite par le biais de la plate-forme de dématérialisation, sur le site suivant : agysoft.marches-publics.info

L'accès à la rubrique « questions/réponses » de la présente consultation nécessite une inscription préalable sur ce site.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

Une réponse sera adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant demandé le dossier de consultation des entreprises sur la plate-forme de dématérialisation, dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, au plus tard dix jours, avant la date limite de remise des offres.

Les questions, comme l'instruction des réponses, seront traitées dans le respect du principe d'égalité de traitement des concurrents.

Les candidats qui estimeraient que les documents de la consultation comportent des prescriptions ou des carences qui seraient susceptibles de les léser, fût-ce de façon indirecte, sont tenus d'en informer sans délai l'autorité déléguée.

Valeur totale estimée des 9 lots : 13 000 000 euros

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots, mais un soumissionnaire ne pourra être attributaire que de 3 lots maximum

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane

97307 CAYENNE

Tél : 05 94 30 06 00

correspondre@aws-france.com

Recours : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher

BP 5030 97305 Cayenne Cedex

Tél : 05 94 25 49 70 - Fax : 05 94 25 49 71

greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel pouvant être exercé dans les délais règlementaires. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.